

26 juin 2008.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN FORMATION DE C.I.C.A.
DU XVI^{ème} ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 26 JUIN 2008

Le jeudi 26 juin 2006, à 19 H 00, les membres du Conseil du 16^{ème} arrondissement de Paris se sont réunis en la salle des Mariages avec les représentants des associations inscrites au CICA, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers et aux associations par Monsieur le Maire du 16^{ème} arrondissement, le 09 juin 2008, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L. 2121-10, et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été effectuée à la même date sur le panneau de la Mairie du XVI^{ème} arrondissement prévu à cet effet :

Etaient présents :

M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, Mme DREYFUSS, Mme BALDINI, M. GABORIAU, M. HERVOUET DES FORGES, M. LEGENDRE, M. LUMBROSO, Mme KHOURY, Mme MONIER, Mme ROUSSEAU, M. DEBRE, Mme BOULAY-ESPERONNIER, Mme SACHS, M. MANO, M. ALPHAND, Mme DIONISI, Mme ZWANG, M. de SAINT-BLANCARD, Mme BOILLOT, M. REDLER, Mme SALMAT, M. LAURET, Mme BAIGUINI.

Excusés :

M. CAPLIEZ, M. CHERTOK, Mme JUNOT, M. MESSAS, M. TAITTINGER, Mme HAREL, Mme HOFFENBERG, M. AURIACOMBE, M. HELARD, M. GACHET, Mme BRASSEUR, M. HESSE, Mme KOVARSKY, M. de GIBON, M. PEYRELEVADE.

Mme GIAZZI, Premier Adjoint au Maire du 16^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 H 00 sur l'ordre du jour prévu par la convocation. Le secrétariat de la séance est assuré par Mme BOILLOT, Conseiller d'arrondissement.

➤ « Les espaces verts dans le 16^{ème} arrondissement et Sainte Perine ».

Mme Danièle GIAZZI, Premier Adjoint au Maire, ouvre la séance du premier CICA de la nouvelle mandature sur le thème des espaces verts dans le 16^e arrondissement et Sainte-Périne. Elle indique en premier lieu que Claude GOASGUEN et elle-même seront très vigilants sur cette question, dans la mesure où le 16^e est l'arrondissement le plus vert de Paris, et par la même l'un « des poumons » de la Capitale. Elle précise que l'équipe municipale sera à la disposition des administrés pour évoquer toute question relative aux espaces verts.

Mme Laurence DREYFUSS, Adjoint au Maire du 16^{ème}, chargée de la Voirie, de la Vie Associative, de la Coordination des Conseils de Quartier et du suivi de la Politique Municipale, souligne l'importance de ce Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement ouvert aux associations que M. GOASGUEN voudrait revivifier. La municipalité souhaite en effet que cette instance devienne davantage interactive et prépondérante qu'elle ne l'a été par le passé. Elle espère qu'à l'issue de ce CICA seront émis des vœux qui pourront être votés lors du prochain conseil d'arrondissement. Ces vœux seront ensuite portés au Conseil de Paris et à l'écoute du Maire de Paris.

Mme Ghislaine CHARDON, chef du Service d'Exploitation des Jardins à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, présente le fonctionnement de sa direction. Elle est composée de trois grands types de services : les services supports (communication, patrimoine, logistique, finances, ressources humaines, informatique) ; les services d'appui technique (paysage et aménagement, science et technique du végétal, écologie urbaine) et les forces vives, qui se trouvent au sein des services d'exploitation.

Les services d'exploitation regroupent le Service des Cimetières, le Service de l'Arbre et des Bois, qui gère les plantations sur les rues et les deux bois (Boulogne et Vincennes) et le Service d'Exploitation des Jardins qui regroupe l'ensemble des jardins intra-muros.

Le Service d'Exploitation des Jardins est composé de treize divisions. Un ingénieur est à la tête de chacune d'elle : il fait office de référent de la mairie d'arrondissement sur toutes les questions relatives aux jardins. La division comporte un pôle technique (infrastructures des jardins et entretien), un pôle administratif (communication, ressources humaines, comptabilité, suivi des courriers etc.) et un pôle exploitation (entretien horticole, entretien propreté, accueil et surveillance du public).

Dans le 16^e arrondissement, 84 jardiniers et cantonniers sont répartis dans 4 ateliers (Nord, Sud, Est, Ouest) et 38 agents de surveillance sont affectés dans 3 brigades (Sud, Est, Nord). Les agents travaillent en roulement de façon à ce que les espaces verts soient ouverts 365 jours par an. L'horaire de fermeture varie selon les saisons (entre 16h30 et 21h).

Mme CHARDON rappelle que le 16^e arrondissement est l'un des arrondissements les plus verts de Paris. Il bénéficie de la présence du bois de Boulogne, soit 846 hectares, et de 51 hectares d'espaces verts intra-muros répartis sur 31 jardins. Il dispose d'une grande variété de jardins : jardins historiques (Trocadéro, Ranelagh, avenue Foch), jardins de proximité (Passy,

petits squares sur les maréchaux etc.), mais aussi d'un « sentier nature », destiné à maintenir la biodiversité, qui a été aménagé de façon sommaire sur la petite ceinture.

Les espaces verts présentent des surfaces horticoles, minérales, mais surtout 29 aires de jeu, qui font l'objet d'une surveillance attentive des agents d'accueil et de surveillance, et du technicien de la division.

Les moyens financiers de la division du 16^e arrondissement sont de deux ordres. Le budget municipal de fonctionnement est affecté aux grands jardins, c'est-à-dire les espaces verts qui ont un rayonnement au-delà de l'arrondissement. Tous les autres espaces verts sont des « équipements de proximité », qui relèvent des mairies d'arrondissement. Le financement de leur entretien relève de l'état spécial de l'arrondissement.

En 2008, le budget municipal de fonctionnement est de 300 000 euros tandis que les états spéciaux d'arrondissement sont de 260 000 euros. Aussi, la municipalité dispose cette année d'un budget d'investissement de 350 000 euros, qui permettra notamment de rénover des allées des jardins du Trocadéro et du Ranelagh ainsi que de réaménager des aires de jeu.

Mme Véronique BALDINI, Adjoint au Maire du 16^{ème}, chargée de l'Environnement, du Développement Durable, de la Propreté et des Espaces Verts, ouvre le débat en se faisant l'écho de nombreux administrés qui se plaignent du problème relatif aux pieds d'arbres, avec la poussée « des herbes folles ».

Mme CHARDON explique tout d'abord que le problème des pieds d'arbres est complexe à gérer, car il concerne trois directions : la Direction de la Voirie et des Déplacements, la Direction de la Propreté et de l'Eau et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Mme CHARDON justifie cette poussée des « herbes folles » par le changement de la réglementation en matière de traitement phytosanitaire. Pour des raisons de santé publique, cette réglementation est devenue plus contraignante et impose en cas de traitement herbicide un délai de rentrée sur l'espace traité de six heures, qui est difficile à mettre en place dans les espaces publics.

Mme CHARDON ajoute qu'un groupe de travail réfléchit à différentes pistes pour solutionner ce problème des pieds d'arbre. La première piste consiste à remplacer la cuvette d'arbre par un stabilisé perméable ne favorisant pas le développement des herbes. Cette solution nécessiterait des investissements conséquents dont la Direction de la Voirie aurait la charge. La deuxième piste consisterait à la mise en place d'interventions de fauchage assez régulières. Elle conclue en annonçant qu'une décision va être prise au niveau du Secrétariat général.

Mme BALDINI demande s'il est prévu d'installer des pigeonniers dans le 16^e arrondissement.

Mme CHARDON répond que la Mairie de Paris a le projet d'implanter des pigeonniers dans les endroits où a été observée une colonisation importante de pigeons. Elle précise que les personnes qui ont l'habitude de nourrir des pigeons seront associées à cette opération. Elle explique que lorsqu'un pigeonnier est implanté, les pigeons sont enfermés un certain temps afin qu'ils s'habituent à l'espace et que le pigeonnier devienne à terme leur « maison ». Aussi, elle ajoute que les spécialistes viennent nettoyer le pigeonnier, apporter des graines, et secouer les œufs pondus de façon à éviter la naissance de nouveaux pigeons.

Mme Laurence DREYFUSS donne la parole à la salle.

M. François DOUADY, de la Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne, s'interroge sur le devenir de la Charte d'Aménagement durable du Bois de Boulogne. Il rappelle que cette charte a été signée le 25 novembre 2003 par le Maire de Paris, tous les maires riverains du Bois de Boulogne, le président du Conseil des Hauts-de-Seine et quelques autres autorités. Il précise également que les associations sont membres du Conseil consultatif, qui n'a jamais vraiment été réuni sérieusement. Il estime que cette charte pourrait servir à la concertation pour des grands projets qui sont en cours actuellement.

M. DOUADY évoque ensuite les aménagements sportifs prévus sur l'hippodrome d'Auteuil. Il estime que la construction de dix terrains de sport constituerait un massacre d'un paysage classé. Il espère que l'avis de la Commission des Sites sur ce projet sera négatif. Il rappelle que ce projet sur les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil répond à une nécessité pour le Maire de Paris de « recaser » les sportifs qui vont être chassés du Stade Hébert. Il explique en effet que le Stade Hébert devrait en principe accueillir l'extension de Roland-Garros ainsi que les sportifs qui seraient éventuellement chassés du Stade Jean Bouin.

M. DOUADY estime également que l'extension de Roland-Garros, avec le projet de dôme de 15 000 places, engendrera une destruction des serres d'Auteuil et du Jardin des Poètes, dans la mesure où il faudra assurer une certaine continuité entre Roland-Garros et le dôme qui serait situé à la Porte d'Auteuil. Il demande sur ce point précis l'avis des élus de la municipalité.

M. Eric de NOUËL, de l'association « SOS Murat Varize », évoque la vente du terrain des Petites Sœurs des Pauvres à la Cogedim, qui aurait pour projet de raser 90 arbres. Il interpelle la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement sur cette question.

Mme Mireille PARTIOT, du Centre associatif Mesnil Saint-Didier, souhaite savoir pourquoi la partie du parc de Sainte-Périne, entourée d'un grillage, n'est pas ouverte à tous. Elle demande également si cette partie a été classée en « espace vert intérieur protégé ».

Mme PARTIOT évoque par ailleurs la construction de logements sur le terrain du parc de Sainte-Périne et estime que d'autres terrains bâtis pourraient accueillir le personnel hospitalier.

Mme Ghislaine CHARDON explique que le parc Sainte-Périne n'appartient pas à la Ville de Paris. La Ville entretient la partie ouverte dans le cadre d'une convention signée en 1977 avec l'Assistance publique, mais les deux autres parcelles, séparées du parc par des grillages sont la propriété de l'Assistance publique

Mme Laurence DREYFUSS précise que depuis le vote du PLU, ces parcelles sont des « espaces verts protégés ». Elle estime par conséquent que tout projet de construction sur ces parcelles nécessiterait de revenir sur le PLU. Enfin, elle propose que soit émis en Conseil d'arrondissement un vœu visant à ce que ces parcelles soient accessibles au public.

M. Jean-Yves MANO se réjouit en préambule que la Mairie du 16^e arrondissement respecte les textes et les lois en permettant aux associations de formuler des propositions dans le cadre du CICA.

M. Jean-Yves MANO évoque en premier lieu le dossier du parc de Sainte-Périne. Il rappelle que la demande de construction a été émise par l'AP-HP, qui souhaite loger son personnel sur les parties dont elle est propriétaire. Il ajoute que lors de leur première demande, ces parties étaient à l'époque constructibles, et que cette demande a été reformulée au Maire de Paris il y a une quinzaine de jours.

Il précise que l'AP-HP souhaiterait construire deux immeubles sur sa partie privative sans toucher à la partie publique du parc. Il a demandé dans un premier temps à l'AP-HP de voir comment pouvait être rationalisée une partie des bâtiments hétéroclites composant l'ensemble de Sainte-Périne. Il leur a ensuite demandé de reformuler des propositions. Il estime qu'il n'est pas invraisemblable de penser que le projet initial de construction puisse être allégé. Aussi, est à l'étude la possibilité d'élargir l'espace public de ce parc.

Il rappelle à ceux qui pensent que la Ville de Paris souhaite « construire partout », que la Mairie n'a pas de pouvoir à l'AP-HP et que le directeur de l'AP-HP est nommé par le Président de la République.

Par ailleurs, M. MANO explique qu'il est personnellement sensible à la demande du directeur de l'AP-HP, dans la mesure où les hôpitaux parisiens ont des difficultés pour recruter et conserver leur personnel. Il est donc à ses yeux nécessaire de pouvoir proposer des logements au personnel hospitalier de l'AP-HP.

Il explique qu'il y a un programme très ambitieux sur l'ensemble du patrimoine de l'AP-HP de Paris pour construire des logements pour le personnel hospitalier du fait de la crise grave de recrutement de personnel, liée en grande partie à la difficulté de se loger.

Mme Mireille PARTIOT rappelle que la densité en termes de fréquentation du parc Sainte-Périne est déjà saturée et estime qu'il serait plus approprié de proposer des logements au personnel hospitalier dans des espaces plus dégagés que dans ce petit parc que tout le monde se dispute.

Mme Carine CORONE, de l'association « Sauvons le Parc Sainte Perrine », note que l'AP-HP est le quatrième propriétaire foncier sur Paris. Aussi, elle demande pourquoi seulement 12 000 m² de logements sociaux vont être construits sur le site de l'hôpital Boucicaut, qui dispose pourtant de 90 000 m² constructibles.

M. Antoine DUFOUR, du blog Paris 16 info, demande si les conseils de quartiers seront consultés en cas de projet de modification du PLU qui viserait à permettre à l'AP-HP de construire dans le parc Sainte-Périne. Il s'interroge également sur l'état du reboisement du Bois de Boulogne suite à la tempête de décembre 1999.

Mme Dominique BAIGUINI, conseiller d'arrondissement, demande pourquoi le projet de construction de logements sur le site de l'ancien hôpital Laennec est aujourd'hui bloqué.

M. Christian CHOLLET, de l'association « Sauvegarde Auteuil Bois de Boulogne », remarque que M. MANO n'a pas employé une seule fois le mot « arbre » concernant le dossier du parc de Sainte-Périne et estime qu'il ne pense pas un seul instant à leur sauvegarde.

Par ailleurs, il juge inadmissible le projet de construction par l'entreprise L.V.M.H. d'un bâtiment privé de 40 mètres de haut en plein cœur du Bois de Boulogne.

M. Yann FRADIN, président de l'association « Espaces », souhaite alerter l'assemblée sur le goudronnage du trottoir contre la voie ferrée sur le bas du boulevard de Montmorency, qui a pour conséquence une dégradation du site à long terme.

Il regrette que la tranchée de l'ancienne voie ferrée entre la gare de La Muette et la rue Edmond About soit laissée en déshérence. Sur ce point précis, il demande le soutien des élus afin que ces espaces soient entretenus.

Mme Véronique BALDINI propose que soit voté un vœu d'extension du jardin du Ranelagh jusqu'au boulevard de Beauséjour, (entre le passage du Ranelagh et la gare de la Muette).

M. Yves BOUTRY, de l'association « Cité 16 », dénonce les propos tenus par certains intervenants qui proposent que des logements soient construits dans les arrondissements voisins plutôt que dans le 16^e. Il estime que les habitants du 15^e arrondissement par exemple ont autant besoin d'espaces verts que les administrés du 16^e arrondissement.

Il estime que les constructions ne peuvent qu'embellir le Parc de Sainte-Périne et donne comme élément de comparaison la création récente d'immeubles de bonne qualité autour du Parc de Passy.

Il considère qu'il est bien plus écologique de construire des logements dans la zone dense de Paris plutôt qu'en banlieue, dans la mesure où ces habitations permettront à leurs locataires de limiter leurs déplacements en voiture pour aller au travail.

M. Claude MUYARD de l'association « XVI^{ème} Demain », rappelle en premier lieu qu'avant la création des Conseils de quartier, le CICA était organisé par les associations et la municipalité. Or, il note que depuis la création des conseils de quartier, seule la municipalité a l'initiative des CICA. Il estime qu'il s'agit d'une dérive allant à l'encontre de l'article 16 de la loi PLM du 31 décembre 1982. Il préconise que les associations puissent émettre des propositions d'ordre du jour, avec le concours de la municipalité du 16^e arrondissement.

Mme Laurence DREYFUSS rappelle que le Maire l'a mandatée pour rénover les CICA de façon à ce que les associations prennent en charge l'ordre du jour en débattant entre elles des points à aborder dans le cadre des conseils d'arrondissement. Elle organisera à la rentrée une séance de travail pour préparer le CICA d'automne.

Mme Ghislaine SALMAT, conseillère d'arrondissement, regrette de ne pas avoir eu connaissance au préalable des vœux qui devaient être votés au cours de ce CICA. Elle aurait voulu pouvoir étudier chacun des dossiers avant de voter.

M. Jean-Yves MANO rappelle que l'ordre du jour dépend des propositions des associations. L'arrondissement ne propose pas les vœux aux associations. Les associations ont le pouvoir de saisir les élus, par le biais d'un texte éventuellement préparé. Il souhaite répondre à

quelques questions relatives aux dossiers. Le CICA est un lieu d'expression des associations à l'initiative de ces dernières.

Concernant le dossier de Sainte-Périne, si constructibilité nouvelle il y a, il faudra modifier le PLU selon des règles précises.

Il aimerait revenir sur le dossier des propriétés de l'AP-HP, qui est un grand propriétaire foncier parisien. Néanmoins, ce dernier souhaite renflouer les caisses de l'hôpital et valoriser au mieux une part de son patrimoine. Avant 2001, ils construisaient essentiellement dans le parc privé et n'envisageaient pas de construire du logement social. Il prend l'exemple de Laennec, il avait rencontré son propriétaire en 2001 et aucun logement social n'était prévu. L'évolution est significative, 120 logements sociaux sont prévus. Cependant, certains riverains du 15^{ème} arrondissement s'opposent à ces constructions. De la même façon, certains manifestent leur désaccord quant à des créations sur Sainte-Périne ou sur Auteuil. Les recours fleurissent partout, la situation est paradoxale, il est nécessaire de construire, mais les projets sont sans cesse repoussés ailleurs.

M. Claude GOASGUEN considère que la position de M. MANO est indéfendable. En effet, le Conseil de Paris a tranché une première fois : il faudra donc revenir sur le vote initial de la même majorité municipale. Il revient sur les propos de M. MANO relatifs aux parcs privé et public. Il souligne qu'il refuse simplement de modifier un parc reconnu, agréable et ouvert. La problématique du privé et du public recouvrirait seulement des enjeux politiques. Il ajoute que la question de la gare d'Auteuil est bien différente de celle de Sainte-Périne, où le parc est magnifique. Il indique que le combat de M. MANO est en pure perte et qu'il mettra tout en œuvre pour défendre la position inverse. De plus, il rappelle que les logements prévus ne sont pas uniquement dirigés vers les infirmières, ainsi que l'indique souvent M. MANO. Ce dernier avançait en effet que la présence d'infirmières proches des personnes âgées pourrait être très positive. Il comprend que M. DELANOE rencontre des difficultés liées au groupe des Verts et au groupe communiste. Il ne souhaite pas que Sainte-Périne devienne l'emblème de la discorde de la majorité municipale. Personne ne conteste ce parc, tous bords politiques confondus. Selon M. GOASGUEN, M. MANO fait fausse route et se heurtera à la pugnacité de ses opposants, tant sur le plan juridique, que sur celui des manifestations et de l'opinion publique. Il souhaite bonne chance à tout candidat du parti socialiste qui souhaitera bétonner un parc, dans le cadre du développement durable. Il enjoint M. MANO à ne pas s'engager plus avant, car certains événements à venir risquent de compromettre ses projets.

M. Jean-Yves MANO souhaite répondre à M. GOASGUEN. Il évoque le cumul des mandats de ce dernier et son bref statut de ministre.

M. Claude GOASGUEN lui rappelle qu'il fut ministre pendant près d'un an et répond à M. MANO qu'il n'est pas responsable de son échec sénatorial.

M. MANO souligne que ce n'est pas la Ville de Paris qui a souhaité construire, mais qu'il s'agit bien d'une demande de l'AP-HP. De plus, la Ville de Paris n'est pas majoritaire à l'AP-HP, bien que cette dernière préside le conseil d'administration. Elle n'a cependant aucun pouvoir à ce sujet.

Il rappelle le projet, en lien avec l'AP-HP, d'allègement de ce qui a été prévu. Ils travaillent actuellement avec les services fonciers de l'AP-HP afin d'offrir des logements au personnel infirmier et aide-soignant de l'AP-HP. Ils attendent désormais le fruit de cette réflexion. La situation initiale a donc progressé.

De plus, il suggère d'étendre l'espace public, tout en en préservant une partie. Celle-ci aurait trait à la sécurité et à la sortie des malades. Différentes études sont en cours qui se penchent sur ces questions. Par ailleurs, le secteur de Boucicaut est constructible : il avait été évoqué de repositionner Jussieu sur cet espace, dans le cadre du désamiantage. Ce dernier ayant pris un retard considérable, l'aménagement définitif de l'hôpital Boucicaut est reporté par la présence de l'université sur le site. Quant à Laennec, des projets voient le jour. Il rappelle cependant qu'il y a quelques années, l'AP-HP avait cédé une partie au privé afin de rentabiliser ses locaux.

M. GOASGUEN indique que M. MANO recule car ses opposants se battent. Ils vont donc poursuivre la bataille.

M. Bernard PICOT, de l'association « Cité 16 », indique qu'une intervention du secteur associatif permet parfois de sortir des querelles partisans. Sa sensibilité politique le porte plutôt vers la gauche. Néanmoins, il manifeste son opposition au projet de la Mairie sur Sainte-Périne et sur l'ensemble du Bois de Boulogne. Il considère ses desseins comme des actes de vandalisme. Ces projets sont aberrants dans le cadre de l'année du développement durable. Lorsque Jacques Chirac faisait étudier l'installation du Stade de France dans le Bois de Vincennes, cela était tout aussi inique. Selon lui, ces questions dépassent largement les clivages droite/gauche.

L'Association « Vélo Cité » souhaite faire une proposition sur le fonctionnement des CICA. Elle suggère de choisir un indicateur pour mesurer le fonctionnement de ce dernier et le temps de parole imparti aux associations. Le compte-rendu permettra sans doute de fournir des données chiffrées à cet égard.

Mme Martine BENETON, de l'association « Sauvons le Parc et les Arbres de Sainte-Périne », aimerait savoir comment des projets de construction sur Sainte-Périne pourraient voir le jour, puisque l'ensemble du parc n'est pas constructible. M. MANO a en effet annoncé le contraire, mais elle se dit prête à montrer les documents pour preuve. De plus, les sites internet de Paris attestaient eux aussi de la non-constructibilité des terrains.

Le vote du PLU devait rendre ce parc partiellement constructible. Cela n'a pourtant pas pu avoir lieu. Pourquoi donc ces projets sont-ils mis en place ?

M. Claude CREPY, de l'association « Familiale Catholique », voudrait parler des enfants et des parcs clôturés. Les enfants en bas âge ont souvent envie de s'évader et les portillons qui limitent les parcs sont trop facilement ouvrables. Serait-il possible d'envisager la pose de loquets supérieurs ? De plus, il aimerait parler des espaces verts du 16^{ème} arrondissement. La municipalité a-t-elle suffisamment d'autonomie face à l'autorité centrale pour mettre en place les projets qu'elle souhaite ? Quelle est la liberté de manœuvre dans la création d'espaces verts dans le 16^{ème} arrondissement ? Faut-il toujours en référer à l'autorité centrale de Paris ?

Mme Françoise ZIVI de l'Association « Cité 16 » s'interroge sur le nouveau chemin placé près du boulevard Montmorency. Elle se fait le porte-parole de plusieurs personnes l'ayant

emprunté : est-il fermé le soir ? Quelqu'un vérifie-t-il la présence éventuelle de personnes restées après la fermeture ? Une veille est-elle mise en place le soir, qui vérifie les incidents éventuels ?

Mme CHARDON s'excuse par avance pour les portillons. Elle indique que, jusqu'à présent, les espaces verts étaient cerclés par des grilles et des portillons. Ces derniers s'ouvraient de l'extérieur, afin d'empêcher l'intrusion de chiens. Elle reconnaît que les enfants à l'intérieur pouvaient donc sortir facilement. La présence de chiens en ville étant très faible, il a été décidé d'installer des portillons s'ouvrant de manière inverse. Ainsi, la sortie des enfants était rendue plus difficile. Tous les jardins nouveaux étaient livrés avec des portillons de cette sorte. Peu à peu, les diverses interventions sur ces derniers ont changé le sens de leur ouverture.

En ce qui concerne la liberté dont la municipalité dispose sur les espaces verts du 16^{ème} arrondissement, qui sont des espaces de proximité, ces espaces verts sont régis par un règlement unique au niveau de Paris. Ce règlement unique est pratique pour les agents de surveillance, qui circulent d'un espace vert à un autre. Seul le financement de l'entretien de ces espaces verts relève de la mairie d'arrondissement. Les créations et rénovations s'établissent sur les budgets locaux de l'Hôtel de Ville.

Quant à la promenade sauvage, toutes les opérations de fermeture des espaces verts sont effectuées par les agents de surveillance. Ceux-ci font préalablement une ronde dans le jardin et dans la petite ceinture. Ainsi, ils vérifient qu'il n'y a personne et repoussent les gens engagés dans la promenade, en leur précisant que le parc ferme.

Lorsque la fermeture s'effectue la nuit tombée, cela est parfois problématique. Cependant, sur la promenade du 16^{ème}, il ne semble pas qu'il y ait eu de plaintes de personnes restées enfermées. Cela pourrait pourtant arriver dans certains espaces, malgré les précautions du personnel.

M. Yann FRADIN, de l'association « Espaces », voudrait compléter certains propos. Il indique que la promenade nature est ouverte tous les jours : personne ne peut donc rester enfermé très longtemps. Tous les jours de l'année, des équipes d'éco-cantonniers travaillent, avec un encadrant : si un problème est découvert, la ville de Paris est immédiatement prévenue. Si un incident survenait, les services de police interviendraient aussi.

Il aimerait parler de la partie naturaliste de la petite ceinture, qui pourra à nouveau être évoquée et faire l'objet de visites. Il souligne qu'ils ont le projet de rééditer la première plaquette de présentation. Cette petite ceinture est un élément passionnant : la voie ferroviaire montre des creux et des talus. La diversité florale de cet endroit est sans pareille. L'ouverture au public est aussi un aspect particulièrement positif. De nombreuses manifestations sont organisées par la ville de Paris et par Paris Nature, ainsi que des visites.

Par ailleurs, il fait remarquer la présence d'une plante exceptionnelle sur ce jardin, appelée le *masseron*. Cette dernière a fait l'objet d'une publication au Museum d'Histoire Naturelle. Le jardin est le seul endroit en Ile-de-France où il est possible d'admirer cette plante. Elle pousse habituellement le long de la côte et il ignore comment elle est arrivée jusqu'ici. Cette plante aux larges feuilles est très belle et est située des deux côtés du Ranelagh. Par ailleurs, il précise que ses graines servaient de poivre du temps des Romains. Paris a la chance d'accueillir cette plante protégée.

Il indique que l'entrée de la promenade se situe en bas du boulevard de Montmorency, en attendant que l'entrée Porte d'Auteuil soit ouverte. Une autre possibilité reste l'entrée côté Ranelagh.

Mme Madeleine MADORE, de l'association « Sauvons le Parc et les Arbres de Sainte Périne », indique que ce parc s'est mué en enjeu politique, ce qui peut gêner le débat. Elle aimerait donc recentrer ce dernier au cœur de la question de la faune et de la flore. Elle se joint aux propos précédent et confirme que ce parc rassemble des espèces rares et extraordinaires. Les arbres qui s'y trouvent avaient d'ailleurs été distingués par Paris, bien avant le PLU. Elle pense que d'autres endroits peuvent accueillir des logements sociaux. En outre, elle suggère d'effectuer une redistribution du patrimoine de l'AP-HP, afin de loger des infirmières.

Elle rappelle qu'un vœu avait été proposé à cet égard, son association s'y joint naturellement. Elle propose d'ouvrir cet espace particulièrement riche en termes de diversité écologique, en atteste le ralliement des Verts au vote UMP sur cette question.

M. DOUADY rappelle qu'il a longuement traité ce sujet précédemment. Il souligne qu'il a remis un papier à Mme GIAZZI. Il souhaiterait juste mentionner les 800 hectares du Bois de Boulogne, tout en précisant qu'il attend des réponses à cet égard.

M. GOASGUEN ne souhaite pas monopoliser le temps de parole imparti, mais aimerait cependant préciser quelques éléments. Il indique qu'ils vont relancer la Charte d'Aménagement du Bois de Boulogne avec les signataires. Cette Charte est pour l'instant un vœu pieu, qui doit se muer en instrument de défense de cet espace. Avec les maires riverains et les élus, il envisage d'organiser une réunion publique afin d'apporter une plus grande dynamique coercitive de défense du Bois. Il ne veut pas s'en tenir à un simple engagement sur le papier.

En ce qui concerne l'hippodrome, sa position est claire : il résiste autant que possible aux assauts des entreprises lucratives. Il tente de contrer les multiples offensives à l'encontre de Jean Bouin et de la fédération de tennis. Il rappelle que priorité a été donnée à Auteuil, dans les conditions fixées par la Commission des Sites. Cette dernière n'a pas encore statué sur certains éléments. Il songe notamment à la préservation de l'espace et des gazons naturels, aux limites d'utilisation du site a priori incompatible avec le sport scolaire. Les réponses à ces questions semblent tarder à voir le jour et induisent un blocage de la situation.

Par ailleurs, il se joint aux propos de Mme DREYFUSS qui encourage à mettre la priorité sur Molitor. Si la Mairie acceptait cette priorité, place serait alors offerte à une discussion sur l'aménagement urbanistique de la Porte d'Auteuil.

En ce qui concerne la situation de Molitor, M. GOASGUEN précise que, d'ici le 15 juillet, ils auront la réponse du Ministère de la Culture quant à l'évaluation des 3 projets élaborés. Par la suite, une commission sera réunie à la mairie de Paris, avec les groupes qui le souhaiteront. Tel rassemblement avait déjà eu lieu sur la question du Pré Catelan, de Lagardère et du Racing Club de France. La commission permettra d'entendre l'ensemble des propositions émises. Sa décision finale sera ensuite soumise au Conseil de Paris. Il annonce donc qu'au mois de septembre ou octobre, le choix sera arrêté sur la piscine Molitor.

M. Jean-Yves MANO remercie M. GOASGUEN pour cette information. Il rappelle que cette construction est très attendue et ce, depuis longtemps. Elle avait en effet été promise dès 2001.

M. Claude GOASGUEN rappelle qu'il sera important de connaître la nature juridique de la concession sur Molitor.

Mme Laurence DREYFUSS souhaite revenir sur les propos de Mme MONDORE. Elle rappelle qu'elle a précédemment suggéré d'émettre un vœu sur les parcelles de Sainte-Périne. En effet, Mme PARTIOT demandait à ce que les parcelles actuellement fermées au public puissent être ouvertes. Cela devra s'établir en toute sécurité et avec l'autorisation de l'AP-HP. Elle ne pense pas qu'un tel désir entre en contradiction avec les propos de M. MANO sur l'une de ces parcelles. Il conviendrait donc d'émettre ce vœu au prochain conseil d'arrondissement.

M. GOASGUEN rappelle que l'article L. 2511-24 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le débat s'instaure et que le conseil d'arrondissement délibère en présence des associations. Cependant, cela sera difficilement possible en ce jour. Il souhaite que le prochain CICA mentionne dans son ordre du jour les vœux éventuels des associations sur le thème général retenu. De nombreux conseillers ont quitté la réunion et le quorum n'est plus atteint : il présentera donc les vœux devant le prochain conseil d'arrondissement. Il expliquera aux conseillers que cette question a été débattue en CICA. Il enjoint les associations à formuler des vœux qui seront discutés et votés en présence du CICA, comme le prévoit le Code des Collectivités Locales.

Mme Véronique BALDINI rappelle qu'un vœu sera déposé lundi au conseil d'arrondissement. Ce vœu vise à réserver les avenues menant au jardin du Ranelagh à un usage piétonnier les dimanches d'été. Ainsi, les enfants pourraient s'épanouir dans ces espaces.

Mme DREYFUSS indique que sont concernées les avenues Ingres et Prudhon. Elle a demandé l'avis des Parcs et Jardins et devra saisir les services de voirie et la Préfecture de Police. Elle précise que ces voies seraient fermées à la circulation motorisée les dimanches, car le bus 32, qui passe par l'avenue Ingres, ne fonctionne pas ce jour-là. Le samedi pose d'autres problèmes car la rue de Passy draine une foule importante. Ils vont donc faire l'essai, l'été 2009 afin de savoir s'il est possible de fermer ces deux voies le dimanche. Les tests se dérouleront à partir du 14 juillet et pendant le mois d'août. La procédure choisie sera abordée en conseil de quartier. En effet, un premier audit doit être lancé au niveau de la voirie afin d'effectuer des comptages.

M. GOASGUEN rappelle que le problème est bien connu : dans le jardin du Ranelagh, les familles craignent que les enfants se mettent à courir et traversent les voies intermédiaires. Cette démarche permettra donc de sécuriser les parents et d'attirer de nombreuses personnes vers le jardin.

M. Thomas LAURET aimerait dire un mot sur la coulée verte, abordée précédemment. Il a été mentionné qu'elle renfermait des espèces rares. Il rappelle que la promenade est encadrée

entre deux talus, au cœur d'une ancienne voie ferrée. Il indique qu'il est difficile de circuler à cet endroit. Avant toute initiative municipale sur l'élargissement du Ranelagh vers ce terrain, il suggère donc de mener un projet global sur la coulée verte. Il songe notamment à penser une évolution de cette dernière, qui ne doit pas nécessairement rester encadrée entre les deux talus. Ainsi, cet espace serait réellement un espace aménagé.

Sur la question de Sainte Périne, il invite à faire collectivement le tour des lieux évoqués. Considérant les informations apportées par chacun, il enjoint à prendre en compte la présence de certains parkings cachés ou de murs aveugles. De plus, l'ensemble des projets doit viser l'amélioration de l'environnement, en évitant le bétonnage systématique.

Mme DREYFUSS indique que M. LAURET a omis de préciser qu'il était nouvellement élu. En effet, la question de l'aménagement du sentier « Nature » a fait l'objet de nombreuses demandes et suggestions des conseils de quartier du 16^{ème} arrondissement. Les différents sujets évoqués, notamment la question des PMR (Personnes à Mobilité Réduite) posent de nombreux problèmes. Elle souligne qu'à l'entrée du boulevard de Montmorency, un escalier a été installé, qui n'est guère idéal en termes d'accessibilité. Un numéro de téléphone est indiqué en haut de cet escalier, afin qu'une association vienne porter le fauteuil de la personne en difficulté ! Cette question a de nombreuses fois été évoquée en conseil de quartier. Ils souhaitent notamment que cette promenade soit une promenade plantée et non un sentier nature. Ce dernier pourrait néanmoins être conservé, moyennant des aménagements. Un grand nombre des vœux émis à cet égard sont demeurés des vœux pieux.

M. GOASGUEN remercie les personnes présentes et rappelle que les vœux seront votés au prochain conseil d'arrondissement. En outre, il aimerait que les contributions écrites soient déposées en début de séance sur le sujet retenu.

Fin de la séance 20h 55.

Claude GOASGUEN
Ancien Ministre
Député de Paris
Maire du 16^{ème} arrondissement